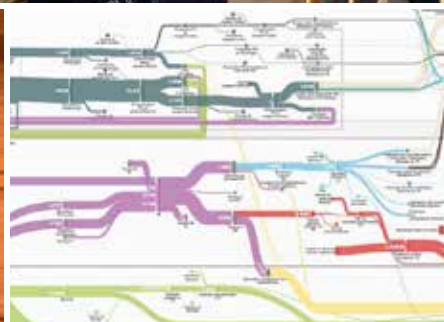


# CHANGEMENT CLIMATIQUE LE SCÉNARIO CARBONE DE LA FILIÈRE



À l'occasion du Salon international de l'agriculture, la filière forêt-bois présente son scénario carbone à horizon 2050 et les prochaines étapes de ses actions collectives. Plus d'infos pages 15 et 27.



**Éditeur :**

France Bois Forêt  
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris  
franceboisforet.fr

**Service Gestion CVO :**

03 66 88 39 63

**Directeur de la publication :**

Jean-Michel Servant

**Ont contribué à ce numéro :**

Maxime Chaumet, Sabrina Adam,  
Henry de Revel, Florence Pewzer,  
Jean Loeper, Érika Veron, Éric Toppan

**Réalisation :**

Éditions des Halles

**Rédaction :**

Volodia Opritchnik

**Maquette :**

Daphné Saint-Esprit

**Secrétariat de rédaction :**

Didier Chatelain

**Administration :**

10 rue du Progrès - 93100 Montreuil  
d.chatelain@editions-des-halles.fr

**Photogravure et impression :**

Aubin Imprimeur  
Chemin des Deux-Croix  
CS70005 - 86240 Ligugé  
Aubin Imprimeur participe  
à la préservation de l'environnement  
et a reçu le label Imprim'Vert -  
*La Lettre B* est imprimée sur papier PEFC

**Tirage :**

19500 exemplaires - N° ISSN : 2267-4632

**Dépôt légal :**

1<sup>er</sup> trimestre 2024

**En couverture :**

SIA 2024 : la filière, accompagnée par le cabinet Carbone 4, a fait valoir le rôle des solutions de la forêt et du bois pour faire face au changement climatique  
(voir pp. 15 et 27).  
Photos : FBF ; doc. : Carbone 4

Ce numéro est routé avec  
un encart jeté « Invitation au Carrefour  
international du bois ».



## 3 LE MOT DU PRÉSIDENT

### SYLVICULTURE ET AMONT FORESTIER

#### 4 Points de rencontre des secours en forêt :

une couverture des territoires toujours plus grande

#### 6 Affiner le diagnostic des menaces pesant sur la forêt

#### 8 L'élu forestier, un médiateur

#### 10 Valoriser les services écosystémiques de la forêt

#### 12 Plateforme forêt-gibier : nouvel indicateur de pression des ongulés

### ÉCONOMIE

#### 13 Le sciage et les produits techniques français relèvent la tête

### FILIÈRE

#### 15 Scénario de convergence du bouclage bois-biomasse à l'horizon 2050

### TRANSFORMATION ET USAGES DU BOIS

#### 19 Bâtiment : la filière mise sur la prescription du bois français

### COMMUNICATION

#### 25 Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine : les 7 lauréats de la 4<sup>e</sup> édition

#### 27 La filière forêt-bois se mobilise au Salon international de l'agriculture 2024

#### 29 Réseaux sociaux : quelles orientations pour 2024 ?

#### 30 CVO

Photo : Maxime Chaumet



▲ Séquence « Un jeune, un arbre » au Salon international de l'agriculture. Au premier rang : Philippe Canot, président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) ; Jean-Michel Servant, président de France Bois Forêt ; Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ; Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ; Flavien Pays, technicien forestier à l'ONF ; les enfants de Lutzelhouse (67) et d'Erp (09) impliqués dans le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école », et parmi eux, notamment, Alain Lesturgez et Françoise Alic, directeur et directrice-adjointe de la FNCOFOR.

Paris, le 18 mars 2024

*Chers lecteurs, chers collègues,*

Fin février 2024, j'ai participé avec les équipes de la Fédération des syndicats de forestiers privés de France (Fransylva), du Centre national de la propriété forestière (CNPF), de l'Office national des forêts (ONF) et de France Bois Forêt (FBF), mais aussi de nombreux représentants des organisations professionnelles de la forêt et du bois, et pour la troisième fois, au Salon international de l'agriculture (SIA) en tant que président de notre Interprofession nationale.

Malgré un climat politique tendu, marqué par la crise agricole en toile de fond, ce salon confirme la perception de plus en plus partagée du rôle stratégique de notre filière forêt-bois en réponse aux enjeux de notre temps. Le plateau filière composé des stands Fransylva/FBF et ONF affichait à son fronton notre solidarité au service de nos ambitions communes.

À quelques semaines du renouvellement du Conseil d'administration de FBF qui élira en juin prochain une nouvelle équipe, c'est l'occasion de faire un rapide bilan de nos principales actions et de tracer quelques pistes complémentaires pour l'avenir, dans la lignée de mes vœux (*voir encadré 1*) de nouvel an.

Au plan politique, il faut reconnaître un soutien inédit de l'État à notre filière, portant à la fois sur le renouvellement forestier et la montée en capacité de nos unités de transformation, qui sont deux leviers structurels fondamentaux de la lutte contre le changement climatique, grâce au rôle de stockage du carbone dans le bois, en forêt et dans les produits, sans oublier la substitution par tous les usages du bois. **Produire du bois** dans des forêts gérées durablement ; **utiliser du bois** plutôt que d'autres matériaux et énergies ; à chaque fois, **c'est positif pour la planète**. C'est aussi le rôle que nous fixe la planification écologique.

Pour autant, de nombreux freins, diverses dispositions contraires et injonctions contradictoires subsistent et entravent notre dynamique collective. Rappelons-en quelques-uns sur lesquels nous devons continuer à interpeller les pouvoirs publics :

- Les nouvelles réglementations incendie à l'étude portant sur l'usage du bois dans la construction doivent permettre de concilier l'impératif de sécurité des personnes avec le nécessaire développement de l'usage moderne du bois pour décarboner la construction.
- Les travaux forestiers doivent pouvoir être réalisés dans un cadre sécurisé compatible avec les réglementations environnementales et sans risque pénal. Sans cela, les objectifs du renouvellement et de protection du puits forestier face aux effets du changement climatique ne seront pas atteints.

- Les forestiers sont confrontés à des agressions et du vandalisme sur leur matériel. Il est primordial de les défendre. Sans forestiers pour réaliser les travaux dans les forêts, nous n'adapterons pas ces dernières au changement climatique, et le bois ne pourra pas jouer son rôle dans la décarbonation.
- Le renforcement de l'économie circulaire du bois et de ses dérivés doit se faire en favorisant son emploi en tant que matériau renouvelable et en reconnaissant sa compétitivité carbone. La mise en place de la REP PMCB<sup>1</sup> ne doit donc pas grever le matériau bois par de nouvelles charges.
- La mise en application du règlement RDUE<sup>2</sup> visant à lutter contre la déforestation importée et ciblant initialement les forêts tropicales ne doit pas remettre en cause la gestion durable des forêts tempérées françaises, solidement établie et adaptée à leur diversité.
- La gestion des bois de crises (sanitaires, climatiques, météorologiques) doit être mieux anticipée et accompagnée de moyens à l'échelle du phénomène en cours...

Sur le plan des actions collectives, nous pouvons être fiers de nos avancées, dont les résultats sont de plus en plus tangibles :

- **Le programme « Un jeune, un arbre »** voulu par le président de la République et accompagné par France Bois Forêt et ses organisations professionnelles, entre dans sa phase opérationnelle permettant aux premiers collégiens de matérialiser sur le terrain les enjeux du renouvellement forestier et de la gestion de la forêt. Un événement associant les élèves de deux communes forestières pendant le SIA (*photo plus haut*) et leurs représentants en a montré tout l'enjeu. Comme l'a dit un enfant présent, il s'agit tout simplement de « *construire l'avenir* » en plantant des arbres. Rien de plus à dire.

• L'étude conduite par le cabinet Carbone 4 avec l'ensemble des organisations professionnelles de notre filière a permis d'établir un **scénario commun de filière** aux horizons 2030 et 2050, relativement à notre contribution carbone. Cette étude est une première ; cofinancée par FBF, le Codifab (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois) et Copacel (Union française des industries des cartons, papiers et celluloses), elle aura duré un an. Une conférence de presse (*voir encadré 2*) pour en présenter les conclusions a eu lieu le 13 février dernier (*cf. photos en bas de couverture, avec G. Follin-Arbelet, H-M Aulanier (Carbone 4), C. Deleuze (ONF), J-L Dunoyer (CSF Bois), J-M Jancovici – avec le micro à droite – associé de Carbone 4*). Une large partie de ce numéro est consacrée aux résultats de cette étude.

• « **Utile par essence** » ; le contenu de notre démarche d'utilité sociétale a également été dévoilé lors du SIA. Comme pour la modélisation conduite avec Carbone 4, ce programme fédérateur est désormais lancé et va continuer à mobiliser notre filière tout entière, y compris en régions, autour des trois grands axes qui fondent notre raison d'être commune : répondre aux besoins des Hommes ; préserver et régénérer le vivant ; lutter contre le changement climatique. Les prochaines étapes vont s'engager dans les semaines qui viennent.

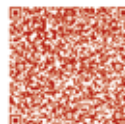
Plus que jamais, notre filière est en ordre de marche et, surtout, avance dans la même direction. Nos racines sont dans les territoires. Forestiers, nous travaillons sur le temps long et au service des générations futures. C'est de cette mission que nous tirons aussi notre force au quotidien.

**En restant solidaires, nous réussissons.**

Ne lâchez rien ! **Merci à tous**

*Jean-Michel Servant, président de FRANCE BOIS FORÊT*

Pour suivre le discours  
des vœux du président de FBF



Pour voir le film de la conférence  
(1 h 20 avec les échanges)



<sup>1</sup>Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment.

<sup>2</sup>Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts.



# PRSF : une couverture des territoires toujours plus grande

Le nombre des points de rencontre des secours en forêt (PRSF) ne cesse de progresser. Ce réseau facilitant les interventions de sauvetage dans les zones forestières doit être complété dans certaines régions et dans les forêts privées.



Photo : FNCOFOR



Télécharger l'application Points de rencontre des secours en forêt

Apple

Google Play



## EN SAVOIR PLUS

• [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)

### PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1735

Budget total : 40 k€

Financement FBF : 78 %

C'est un seuil symbolique, mais d'importance pour les professionnels. En 2023, le nombre des points de rencontre des secours en forêt (PRSF) a franchi la barre des 30 000. Porté par la Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT), l'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), l'Union de la coopération forestière française (UCFF), la Fédération nationale du bois (FNB), la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), et financé par France Bois Forêt, ce projet collaboratif vise à créer, dans les massifs, des espaces connus des secouristes et des professionnels pour faciliter la rencontre avec des personnes ayant besoin d'aide.

Proposés à l'IGN par les forestiers, ces points doivent respecter deux conditions pour être validés : ils doivent être accessibles en permanence par les véhicules de secours qui doivent pouvoir manœuvrer dans ses environs immédiats ; les réseaux de téléphonie mobile doivent pouvoir être captés.

### Des cartes accessibles en ligne

Géolocalisés, ces points sont enregistrés dans une base de données gérée et mise à jour par l'IGN. Cette base est accessible à tous via une application téléchargeable sur les smartphones. Elle peut être aussi consultée en navigant sur le site [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)<sup>1</sup>. Chaque point figurant sur ces cartes numériques matérialise un PRSF avec ses coordonnées géographiques et DFCI (Défense de la forêt française contre les incendies).

<sup>1</sup>Portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN.

« Pour le moment, ces points sont uniquement fixés dans les forêts publiques et communales gérées par l'ONF », indique Aldric de Saint-Palais, chargé des services forestiers à la Fédération nationale entrepreneurs des territoires.

Ce dispositif facilite aussi la rédaction des fiches de sécurité chantier des entrepreneurs de travaux forestiers. Depuis 2011, ces fiches doivent indiquer l'accès au chantier (pour guider les secours), le point de rencontre et la couverture téléphonique.

### Accord en Sarthe

Certaines régions sont mieux dotées que d'autres. Les forêts publiques du Grand-Est, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la frange littorale de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie sont correctement balisées. En Pays-de-la-Loire, en Bretagne, en Normandie et dans le Centre-Val de Loire, le maillage est encore clairsemé. « Ce n'est pas imputable à un quelconque manque de volonté des forestiers, mais plutôt à un manque de connaissance du dispositif et, peut-être à un manque de moyens des propriétaires privés », explique Aldric de Saint-Palais.

Mais les efforts déployés par les porteurs du projet continuent de porter leurs fruits. « Ces derniers mois, les forestiers privés et le SDIS de la Sarthe ont conclu un accord pour cartographier 180 PRSF dans des zones vides du département. Le SDIS du Cantal pourrait équiper de panneaux indicateurs les points existants. Ce qui permettrait d'améliorer l'organisation des secours engagés dans la lutte contre les feux de forêts », poursuit le responsable de la FNEDT. Le récent Salon international de l'agriculture a aussi été l'occasion de nouer des contacts avec un député de l'Aude, également pompier volontaire. « Sans doute une bonne façon de faire avancer le dossier des PRSF dans ce département venté de l'Occitanie », espère Aldric de Saint-Palais. ◆



▲ Carte des points de rencontre des secours en forêt extraite du site Géoportail de l'IGN.

Doc. : IGN



Photo : FNCOFOR



▲ Le nombre de 30 000 points de secours a été franchi en 2023.

### DÉFINITION

Un point de rencontre des secours en forêt (PRSF) est un espace situé dans un massif forestier ou à proximité de celui-ci, connu des professionnels et des secours, permettant une rencontre simplifiée entre secours et appelant ou témoin(s) connaissant la localisation exacte de la victime.

# Affiner le diagnostic des menaces pesant sur la forêt

Les drones : un système de surveillance qui s'avère efficace, rapide et précis pour évaluer l'état des massifs forestiers.



Photo : Sylvain Gaudin/CNPF

► Utilisation d'un drone pour cartographier une parcelle.

Feux de forêts, épisodes de grêle, coups de vent, tempêtes. Autant d'événements qui se multiplient en raison des changements climatiques et qui présentent un risque significatif pour les massifs forestiers. Des risques de destruction non seulement immédiate, mais aussi à moyen et long termes. Les dommages causés aux arbres peuvent en effet faciliter l'infestation de la forêt par des ravageurs, à l'instar des scolytes ou des champignons. Pour évaluer rapidement les dégâts et anticiper leurs conséquences, les techniciens disposaient jusqu'à présent de deux méthodes complémentaires : les visites sur le terrain et le satellite.

Si la première est efficace, elle ne permet cependant pas d'auditer rapidement de grandes surfaces. Quant à la seconde, elle est tributaire des trajectoires des satellites

et de la capacité des opérateurs de terrain à analyser l'imagerie satellitaire. Soucieuse d'affiner le diagnostic des menaces sur la forêt, Alliance Forêts Bois teste pour le compte de la filière un système supplémentaire : le drone à grande capacité. Un outil qui se révèle, à l'usage, complémentaire du satellite et un soutien précieux des équipes au sol.

## Cartes intégrées aux SIG des forestiers

L'engin dispose d'une longue autonomie (jusqu'à 55 minutes de vol) et se révèle capable d'embarquer des équipements de mesure adaptés à chaque mission. Il peut s'éloigner de 15 km de son pilote. La coopérative sylvicole a ainsi acquis un quadricoptère équipé d'une caméra à haute résolution et d'un capteur multi-spectral. Ce drone de classe C3 a été utilisé pour évaluer les impacts d'orages de

## EN SAVOIR PLUS

• [allianceforetsbois.fr](http://allianceforetsbois.fr)

### PROGRAMME

Réf. FBF : 22RD1489

Budget total : 182 k€

Financement FBF : 16 %





◀ Vue aérienne quelques années après le passage d'un incendie dans le Vaucluse. Squelettes des arbres.

▼ Cartographie aérienne par drone. Récupération des données sur tablette numérique.



Photo : Jean-Baptiste Richard/CRPF CA/CNPF

grêle, survenus au printemps 2022, et la résilience des zones ayant été touchées par les grands feux de forêt de l'été de cette même année.

Dans le premier cas, le drone a survolé les 4800 ha du Médoc et de Dordogne identifiés par un satellite Sentinel comme ayant été particulièrement dévastés par la grêle. Ses caméras ont permis de générer des cartes NVDI (déterminant la santé de la végétation en mesurant la teneur en chlorophylle des plantes) qui ont été intégrées au système d'information géographique d'Alliance Forêts Bois. Les agents forestiers ont ainsi pu hiérarchiser leurs inspections sur le terrain.

#### Améliorer la sécurité des personnels

Comme en Médoc et en Dordogne, pour la grêle, les satellites de Copernicus,

système européen d'observation de la terre, avaient identifié les zones présentant le plus de signes de reprises après les mégafeux de l'été 2022 en Gironde. Le drone d'Alliance Forêts Bois a survolé les 1200 ha les plus menaçants. Ses images ont permis aux forestiers de focaliser leurs interventions dans les massifs girondins de La Teste-de-Buch, Landiras, Saint-Magne, Saumos et Arès.

Après plus de 300 vols, un premier bilan de l'usage du drone peut être établi. L'engin volant collecte des données importantes pour les forestiers bien plus rapidement et beaucoup plus précisément qu'avec les méthodes manuelles des techniciens. Il accroît aussi la sécurité des personnels en leur évitant d'arpenter des zones potentiellement dangereuses. ◆

# L'élu forestier, un médiateur

Les unions régionales de Communes forestières développent des outils pour aider les maires à mieux sensibiliser leurs administrés aux enjeux de la gestion durable de la forêt.

► Affiche d'un spectacle communal suivi d'un débat, organisés par les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes afin de sensibiliser aux enjeux de la gestion durable de la forêt.



## EN SAVOIR PLUS

- [fncofor.fr](http://fncofor.fr)
- [fibois-landesdegascogne.fr](http://fibois-landesdegascogne.fr)
- [communesforestieres-bourgogne-franchemonte.fr](http://communesforestieres-bourgogne-franchemonte.fr)
- [onf.fr](http://onf.fr)
- [collectivitesforestieres-normandie.org](http://collectivitesforestieres-normandie.org)
- [communesforestieres-aura.org](http://communesforestieres-aura.org)
- [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 23IR1731

Budget total : 241 k€

Financement FBF : 41 %

Le maire n'est pas que le président du conseil municipal. Il est aussi un médiateur. Entre ses administrés et la commune, entre la commune et l'administration, entre la commune et les différents intervenants de la filière forêt-bois, l'édile est le rouage essentiel du dialogue entre les nombreuses parties prenantes à la vie de la cité. C'est encore plus vrai dans les Communes forestières. « C'est souvent au maire que l'on s'adresse pour avoir des informations sur les chantiers forestiers du massif le plus proche de chez soi », confirme Clara Guérin, chargée de mission à la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR).

### Des élus parfois démunis

Acceptant volontiers cette mission d'information et d'apaisement du dialogue

entre usagers des massifs, les élus sont parfois démunis pour la mener à bien. Avec le soutien de France Bois Forêt, l'Institut de formation forestière communale (IFFC) et les unions régionales des Communes forestières ont entrepris d'accompagner les élus forestiers. En sondant, tout d'abord, afin d'identifier leurs besoins en formation et en matériel de communication et d'animation.

Construire cet inventaire a permis d'engager de nombreuses actions de sensibilisation, adaptées à la diversité des publics. À commencer par des sessions de formation, en présentiel ou par visioconférences.

### Apaiser les débats

Des élus mieux informés participent à des événements de la filière pour



expliquer leurs rôles divers, par exemple, en Nouvelle-Aquitaine avec la participation à des tables rondes organisées par Fibois-Landes de Gascogne. De nombreux documents d'information ont été développés pour les élus. Ceux des Bouches-du-Rhône ont par exemple reçu un livret leur donnant des éléments de langage afin de communiquer sur la nécessité des coupes pour gérer durablement les massifs.

En Bourgogne-Franche-Comté, les Communes forestières ont constitué un réseau d'élus référents « forêt-société » au sein des conseils d'administration des huit associations départementales de la région. Ces derniers ont reçu un livret de 56 pages pour renforcer leur culture forestière, faciliter leur rôle de médiateur, fluidifier l'information entre les collectivités et l'Office national des forêts (ONF), améliorer le dialogue avec le grand public.

Les collectivités forestières de Normandie ont organisé leur quatrième édition des Controverses en forêt sur le thème « Pour ou contre le paiement des services rendus par les forêts » (*voir encadré*). Réunissant professionnels de la filière forêt-bois et parties s'intéressant à la forêt, cette journée a permis à plusieurs dizaines de participants de bâtir leur réflexion à partir d'échanges de points de vue pour mieux comprendre les enjeux du sujet. « *C'est aussi une façon de créer un débat apaisé autour d'une question sensible* », note Clara Guérin.

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont développé avec des comédiens des spectacles-débats sur l'écosystème forestier face au changement climatique, l'évolution du lien entre société et forêt dans l'histoire ou les nouveaux usages du bois (*voir encadré*). Vastes sujets. Toujours abordés de manière pacifiée. ◆



▲ Au cœur du spectacle et des enjeux d'une bonne gestion forestière.



▲ La 4<sup>e</sup> édition des « Controverses en forêt normande », organisée par l'URCOFOR grâce au soutien financier de la Draaf Normandie, a abordé, cette année, la question « Pour ou Contre le paiement des services rendus par les forêts ? »

En savoir plus  
sur le spectacle-débat créé par  
des comédiens et les Communes  
forestières Auvergne-Rhône-Alpes



En savoir plus  
sur la 4<sup>e</sup> édition  
des « Controverses en forêt  
normande »



# Valoriser les services écosystémiques de la forêt

Il semble possible de mieux valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt. Au-delà des enjeux d'une meilleure caractérisation chiffrée de ceux-ci, une sensibilisation des propriétaires et professionnels est nécessaire.



Photo : Olivier Martineau/CNPF

▼ Au-delà des biens produits et des services culturels, récréatifs, patrimoniaux, l'ensemble du système forestier et son fonctionnement permettent la fourniture de divers services de régulation de l'eau, du carbone, de la température, du microclimat... (en photo : massif du Dévoluy, Hautes-Alpes).

## EN SAVOIR PLUS

Évaluation des écosystèmes et services écosystémiques



### PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1730

Budget total : 343 k€

Financement FBF : 63 %

La forêt rend maints services à la société. Elle fournit des biens ligneux et non ligneux (plantes, fruits, substances, molécules...), régule la température et le microclimat local, la qualité et la disponibilité de l'eau, stocke le carbone et atténue le changement climatique, protège contre les aléas naturels, forme et stabilise les sols. En plus des biens produits et de ces services de régulation, elle est le lieu d'activités récréatives et de bien-être, de soutien aux activités de recherches scientifiques et éducatives, de chasses... Elle a aussi valeur de patrimoine naturel labellisé ou non.

Le modèle économique de la gestion forestière peut-il s'adapter afin de mieux considérer ces services dans les outils de soutien au renouvellement forestier et les politiques forestières territoriales ? C'est l'objet d'un programme de recherche lancé, en 2022, par la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), Fransylva (Fédération des syndicats de forestiers privés de France), les Experts forestiers de France et France Bois Forêt.

### Contrat de réciprocité forestier

Dans ce cadre, plusieurs séries d'actions ont été initiées auprès des communes forestières. En Auvergne-Rhône-Alpes, les Communes forestières ont participé à la rédaction d'une stratégie pour la reconnaissance et la valorisation des services socio-environnementaux rendus par la forêt. Ce document reste unique en France. En région, elles ont aussi piloté la conception d'un atlas opérationnel des services socio-environnementaux.

En Occitanie, la conclusion d'un premier contrat de réciprocité forestier entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut-Languedoc a permis d'identifier plusieurs leviers en matière de coopération urbain/rural, autour de la filière forêt-bois, notamment la commande publique et la notion de compensation fléchée. C'est dans ce dernier cadre que s'inscrit l'expérimentation de Sylv'Acctes<sup>1</sup>.



◀ La façon dont la forêt s'insère dans la diversité paysagère et les échanges avec les autres milieux, notamment au niveau des lisières, rives ou littoraux, jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème forestier et la fourniture des services écosystémiques. En photo : aulnes glutineux en bordure d'étang et futaie de douglas.

### **177300€ de recette pour les visites d'une forêt**

Cet outil apporte des solutions de financement de la gestion durable des espaces forestiers ruraux. Il facilite aussi la mise en place d'enveloppes financières liées aux besoins de compensation. Cet essai a été réalisé sur deux ans en partenariat avec l'Urcofor<sup>3</sup> Occitanie et l'association des Parcs naturels régionaux (PNR). Des projets sylvicoles territoriaux ont été mis en place dans cinq PNR, des financements trouvés, de premiers travaux réalisés et les documents de communication finalisés.

En Normandie, il s'agissait de sensibiliser les élus aux services écosystémiques en évaluant la valeur récréative d'une forêt publique de Seine-Maritime. Résultat : la propension à payer pour profiter d'une forêt est estimée à 3,25€ par usager. Ce qui représente une aménité récréative totale annuelle de 177300€.

En Bourgogne-Franche-Comté, les Communes forestières ont organisé, en partenariat avec l'ONF, treize réunions de

sensibilisation, auxquelles ont participé 520 élus. L'Uracofor (Union régionale de Bourgogne-Franche-Comté) et l'Office national des forêts (ONF) ont aussi installé un groupe de travail sur le stockage du carbone en forêt pour recenser et évaluer les outils existants afin d'envisager des expérimentations locales.

### **Éditions de guides d'évaluation et PSE**

En complément de ces approches territoriales, un guide sur les méthodes d'évaluation économique mobilisables a aussi été édité à destination des experts forestiers, fonciers et agricoles. Il est complété par une note sur les limites de chaque type d'évaluation.

Les adhérents de Fransylva ont reçu une synthèse informative sur le paiement des services environnementaux (PSE). Ce rapport fait le point sur les référentiels de classification de la biodiversité, des outils de son évaluation (pour l'obtention des « scores biodiversité »), des initiatives existantes et d'études de cas sur les PSE emblématiques. ◆

<sup>1</sup> L'association Sylv'Acces a été créée pour encourager et accompagner la gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Grâce à la contribution de collectivités, entreprises mécènes, particuliers, partenaires forestiers, associations de protection de la nature, elle contribue ainsi à l'adaptation des forêts au changement climatique.

<sup>3</sup> Union régionale des collectivités forestières.



# Plateforme forêt-gibier : nouvel indicateur de pression des ongulés

Mise en ligne en 2021, la plateforme nationale forêt-gibier recueille les signalements de dégâts des grands gibiers occasionnés en forêt.

Elle s'enrichit d'une nouvelle information : la pression des ongulés exercée sur les forêts.



Photo : Jérôme Rosa/CRPF IDF-Centre/CNPF

► Abrouissement par le chevreuil d'un plant de chêne sessile.

Développée en 2021 par les organismes de la forêt publique et privée, avec le soutien de France Bois Forêt, la plateforme nationale forêt-gibier est un outil d'identification des zones forestières endommagées par le gibier ou sensibles aux populations importantes.

Alimenté par les signalements des propriétaires et les estimations des gestionnaires et conseillers forestiers publics et privés, ce système cartographique propose plusieurs informations : signalements de dégâts, d'îlots de reboisement et, depuis fin 2023, indices de pression des propriétés (IPP).

## Nouvel enrichissement

L'indice de pression (vert, orange ou rouge) est issu de diverses évaluations réalisées dans une forêt : dommages causés aux renouvellements, consommations de la végétation et indices de

présence des espèces animales. Affiché à l'échelle des territoires communaux, ce nouvel indice met en évidence les zones géographiques en déséquilibre sylvo-cynégétique.

Indice de pression et signalement de dégâts aux peuplements se complètent pour alerter les forestiers et les chasseurs, à qui il appartient alors de rechercher des solutions au sein des instances décisionnelles de la chasse.

« Cet indicateur, distingué sur la carte entre "récent" et "ancien", selon que les valeurs ont moins de 3 ans ou entre 3 et 6 ans, et suivi depuis 2015 dans les synthèses, permet aussi de visualiser des tendances. De fortes augmentations de pression sont notamment constatées dans certains massifs montagneux difficiles d'accès, où le cerf progresse », indique Isabelle Flouret, responsable de projets forêt et environnement chez Fransylva. ♦

## EN SAVOIR PLUS

- [plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr](https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 23RD1687

Budget total : 104 k€

Financement FBF : 85 %

# Le sciage et les produits techniques français relèvent la tête



Photo : Plan Rapproché

La consommation de sciages a augmenté entre 2015 et 2020. Ce qui rompt favorablement avec la tendance baissière observée de 2010 à 2015.

◀ Consommation de sciages bruts : + 2,5 % en cinq ans (2015-2020).

L'étude était très attendue. Huit ans après sa dernière édition, la Fédération nationale du bois (FNB) a reçu la nouvelle mouture de l'étude sur l'évolution des sciages et des produits techniques dérivés du sciage. Cofinancé par France Bois Forêt, ce rapport s'appuie sur des données publiques et des interviews de professionnels de la filière. L'édition publiée en juillet 2023 décrypte les chiffres de 2020, avant de les comparer à ceux de 2015.

Avec 9,2Mm<sup>3</sup>, la consommation des sciages bruts progresse de 2,5 % entre 2015 et 2020. Autre bonne nouvelle : la reprise de la production. En 2020, les professionnels français ont produit 8,1Mm<sup>3</sup> de sciages ; un chiffre en progression de plus de 4 % par rapport à 2015. Durant ce quinquennat, le volume d'importation a progressé de 2,8 %, contre plus de 10 % pour les exportations françaises (1,4Mm<sup>3</sup> en 2020).

## Forte demande des entreprises du bâtiment

Les sciages de résineux sont la véritable locomotive du marché. Avec 8Mm<sup>3</sup>, la consommation a bondi de 5 % entre 2015 et 2020. En 2020, la production nationale a dépassé 6,7Mm<sup>3</sup>, soit une hausse de 7 %. Remarquable, la très forte progression des sciages de résineux : + 24 % en cinq ans. À contrario, production et consommation de feuillus sont en recul, respectivement de 8,5 % et de 12,1 %.

Industriels, acheteurs et consommateurs ont fait leur choix en matière d'essence. Si la production de sciages de chêne reste stable, sa consommation progresse de 23 % entre 2015 et 2020. Cette évolution est grandement imputable à une forte demande (+ 50 % environ) en provenance des entreprises du bâtiment et de la construction. Autres essences dont la consommation progresse : l'épicéa

## EN SAVOIR PLUS

- [observatoire.francebois-foret.com](http://observatoire.francebois-foret.com)
- [vem-fb.fr](http://vem-fb.fr)
- [fnbois.com](http://fnbois.com)

## PROGRAMME

Réf. FBF : 19RD1000

Budget total : 65 k€

Financement FBF : 92 %



Photo : Fibois France/FBF/Plan Reapproché

▲ Exemple significatif de la progression des produits techniques amorcée ces dernières années : la hausse de 24 % de la demande de bois lamellé-croisé.

(+ 10 %), le douglas (+ 57 %), les feuillus tropicaux (+ 15 %). La consommation des résineux importés progresse de 5 %.

Côté usage, « *l'étude confirme la progression amorcée ces dernières années des produits techniques* », souligne Éric Toppan, coordinateur de l'Observatoire et de la Veille économique mutualisée (VEM) de France Bois Forêt. Consommateurs et entreprises tricolores ont consommé 3,5 millions de produits techniques en 2020, soit 9,4 % de mieux qu'en 2015. Durant ces cinq années, la part de bois français est restée stable (47 %), mais les volumes issus des massifs français ont progressé de près de 9 %.

### **Placage stratifié et lamellé-croisé à l'honneur**

Les produits dont la consommation augmente sont les produits rabotés « 4 faces » (bois d'ossature, planches

de rives), les lames de bardage et de terrasse, les panneaux (lamellé-collé, panneau-tés et monopli ou multipli), le bois massif abouté, le bois massif reconstitué. L'étude montre aussi un fort accroissement de la demande de bois en placage stratifié (+ 10 %) et de bois lamellé-croisé (+ 24 %). Le lamellé-collé est désormais importé aux trois quarts, et sa demande recule de 3 % entre 2015 et 2020.

Ces évolutions influent-elles sur les circuits de distribution ? Ce n'est pas flagrant. Sur la période étudiée, les parts de marché (hors produits consommés par l'industrie) des différents canaux restent stables. En 2020, le négoce spécialisé bois représentait toujours 49 % des ventes ; loin devant le négoce généraliste (19 %), la vente directe (13 %), les grandes surfaces de bricolage (11 %) et les coopératives d'artisan (6 %). ◆



### Contexte politique

■ L'Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015, fixe l'objectif commun de contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. C'est dans ce contexte que l'UE a proclamé l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, autrement dit l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la compensation réalisée par les puits de carbone, telle que la forêt et les produits bois. Afin d'atteindre la neutralité carbone, les États-membres se

sont engagés à réduire leurs émissions de GES d'au moins 55% d'ici 2030, par rapport aux années 1990. En France, la planification écologique et la Stratégie Française Energie Climat (SFEC) comprenant la programmation énergétique occupent une place cruciale dans la conduite de l'action publique. Afin de définir une trajectoire de réduction des émissions de GES par secteur d'activité jusqu'à 2050, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été conçue comme un outil permettant de poser et de mesurer des objectifs à court-moyen terme. Sa révision est en cours. ■

### L'étude

■ La filière forêt-bois s'est engagée fin 2022 avec l'appui du cabinet Carbone 4 dans une étude inédite par son ampleur et sa portée, et dont la réalisation a mobilisé des experts de tous les secteurs pendant plus d'un an. La filière ambitionne de construire une vision prospective partagée de sa contribution à l'atteinte de la neutralité carbone dans le contexte d'adaptation de nos forêts au changement climatique. Sa réalisation en filière complète permet une appropriation de la question par l'ensemble des secteurs d'activité.

L'étude repose sur une modélisation des flux physiques de l'ensemble de la chaîne de valeur en tenant compte des flux d'import-export, de recyclage et de réemploi. Ses résultats, sous forme de scénarios à horizon 2030 et 2050, sont ensuite utiles au dialogue autour des valeurs cibles déterminées par les groupes de travail du gouvernement. Elle ne considère que les chiffres de la métropole, les données pour les Outre-mer n'étant pas disponibles à ce stade.

Ce travail collectif rappelle combien l'ensemble constitué de la forêt et de la filière bois, qui la préserve et en dépend, est un écosystème complexe qui rend de multiples services à la société : tout à la fois source de matériau et d'énergie renouvelables, protection de la ressource en eau et des sols, réservoir de biodiversité, lieu récréatif, vivier d'emplois ancrés dans les territoires, outil de décarbonation de l'économie, etc.



La France n'atteindra pas ses objectifs de neutralité carbone sans mobiliser la filière forêt-bois, véritable atout pour agir simultanément sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

En effet, la filière forêt-bois est au cœur des enjeux de contribution à l'atteinte de la neutralité carbone.

La contribution du secteur à la séquestration et à l'atténuation est double, car la pompe à carbone naturelle qu'est la photosynthèse vient alimenter deux puits successifs de carbone : le premier en augmentant le stock en forêt, et le second en augmentant les produits bois dans notre espace de vie. Alors que la décélération du puits de carbone forestier est établie (le stock en forêt augmente moins vite que par le passé), ces deux leviers doivent être mobilisés pour optimiser la contribution de la filière à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau national. ■

### Rappel des grands chiffres

 **17,3** millions d'hectares<sup>1</sup>  
France métropolitaine

**31%** du territoire<sup>1</sup>  
France métropolitaine



**7%** des émissions de GES de la France absorbés par le puits de carbone forestier en 2022 et 2023<sup>3</sup>

source : <sup>1</sup>memento 2023 IGN - <sup>2</sup>Veille économique mutualisée de la filière Forêt-Bois (données 2021) - <sup>3</sup>citepa.org/fr/secten/



**416 000** emplois<sup>2</sup>  
+ 43 000 en 5 ans (Équivalent Temps Plein)



**60 000** entreprises

**74 Mds €**  
de chiffre d'affaires<sup>2</sup>



**27,6 Mds**  
d'euros de valeur ajoutée<sup>2</sup>

La contribution de la filière forêt-bois à l'atteinte de la neutralité carbone a été évaluée dans le cadre du référentiel Net Zero Initiative, distinguant les émissions induites, les émissions évitées, et les émissions séquestrées

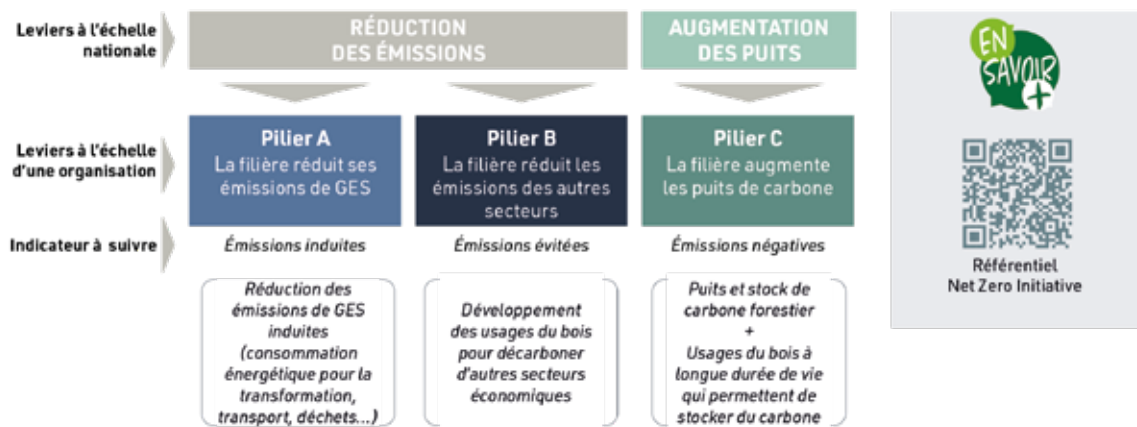


schéma (extrait) d'après étude carbone4

Dans une perspective globale en 2050 de sobriété et d'utilisation plus forte du bois pour la construction, l'étude établit **un scénario central de convergence** permettant d'équilibrer l'offre et la demande de bois, tout en accompagnant la nécessaire adaptation des forêts dans un contexte de crise climatique subie et en limitant les difficultés pendant la période de transition.

Seul scénario d'équilibre à l'horizon 2050, il implique de rendre la forêt moins vulnérable, anticiper les dépérissements inévitables, valoriser au mieux les récoltes de bois de crise (après dépérissement, attaques sanitaires, tempêtes, incendies...), augmenter la part de bois recyclé et son usage matériau. Dans le contexte de la planification écologique, ce scénario fait aussi la promesse de la souveraineté retrouvée de la filière forêt-bois nationale.

Dans tous les scénarios envisagés, le puits de carbone forestier diminue sensiblement à court et moyen terme en raison de la mortalité accrue des arbres et semble relativement instable en fonction des survenues des crises. Il apparaît également que le puits de carbone forestier sera très probablement insuffisant pour satisfaire les objectifs nationaux de la SNBC adoptée en 2020. L'adaptation des forêts françaises à l'évolution du climat doit donc impérativement être menée de manière active pour gérer le risque d'un déstockage massif de carbone sous les effets du changement climatique. En dépit d'incertitudes scientifiques et techniques, il est indispensable de poursuivre et amplifier les actions de renouvellement forestier déjà initiées. Malgré ces incertitudes, l'étude conduit à acquérir la conviction que l'action est nécessaire et nettement préférable à l'inaction face aux crises successives actuelles et à venir. Le scénario retenu propose un accompagnement de ces crises pour accélérer l'adaptation et préparer la forêt de demain.

**Le bouclage biomasse s'inscrivant dans une logique de monde vivant, avec un puits forestier et des stocks physiques dont les capacités sont finies, connues et anticipables, trois principes essentiels ressortent de l'étude :**

- 1 La forêt doit être accompagnée pour s'adapter aux conséquences du changement climatique : ce point est essentiel via la sylviculture pour traiter la question de la protection puis de la relance du puits forestier à moyen terme, tout en produisant des bois de qualité pour répondre aux usages matériau.
- 2 L'action sur le renforcement du puits produit est, elle aussi, essentielle : la valorisation de tous les bois y compris ceux issus des récoltes de crise doit être systématiquement recherchée, via l'innovation et l'augmentation des capacités de transformation de bois matériau pour répondre aux besoins de décarbonation des usages notamment dans la construction.
- 3 La compétitivité de la filière doit être renforcée en conséquence pour valoriser au mieux les produits, en privilégiant ceux à durées de vie les plus longues.



## Conditions nécessaires pour la réussite du scénario de convergence à l'horizon 2050

Face à une augmentation des récoltes de crises dues au changement climatique, la filière propose plusieurs solutions cumulatives pour développer les usages du bois et contribuer au mieux à l'objectif national de décarbonation :

### ► **Adapter la gestion sylvicole avec de nouveaux outils**

- L'accroissement progressif de la résilience de la forêt passe par **une surveillance pro-active de la santé des massifs et des parcelles** (par exemple par satellite) et des prélèvements anticipés et réactifs du bois déperissant ou en situation de risque avancé.
- **Les plans de reboisement doivent viser au renouvellement actif et pertinent de la forêt avec des essences et des modes de gestion diversifiés et adaptés au climat futur**, dont les effets positifs notamment en termes de stockage carbone ne se constateront que dans plusieurs décennies (horizon 2060-2080).
- L'augmentation de la récolte de bois, notamment de crise, doit s'accompagner d'un développement des moyens et des méthodes de récolte, qui recourront la mécanisation, en veillant à la préservation du capital des sols forestiers.
- L'augmentation progressive de la récolte (environ 10 Mm<sup>3</sup> par an supplémentaires d'ici 2035) **demande en particulier de mobiliser davantage les forêts privées** peu ou pas gérées à travers une dynamisation progressive et adaptée au changement climatique.

Les trois premiers points nécessiteront une recherche renforcée des organismes de R&D (INRAE, FCBA et R&D des opérateurs).

### ► **Poursuivre la montée en puissance des investissements industriels**

Pour favoriser **conjointement les usages des produits bois à longue durée de vie et des produits bois favorisant le recyclage et le réemploi de la matière**, une approche volontariste et des mécanismes sont à développer.

- Les acteurs de la filière doivent bénéficier de la visibilité économique nécessaire à des investissements dans les unités de transformation permettant le renforcement des **capacités de produits secs et techniques** demandés par les marchés, ainsi que l'émergence de nouveaux usages.
- Les investissements doivent être encouragés dans l'innovation et les infrastructures industrielles capables de transformer tous les bois, incluant les **bois de moins bonne qualité, de faible ou de très gros diamètres** pour des usages matière.

### ► **Encourager la substitution des produits à fort impact carbone par des produits bois et dérivés du bois**

- Malgré la décarbonation progressive des autres produits de la construction, les **produits bois conservent une meilleure compétitivité carbone à l'horizon 2050** et une forte pertinence d'usage, ce qui se traduit par des **émissions globales évitées toujours significatives** à cet horizon de temps, bien qu'en baisse avec la décarbonation générale de tous les secteurs.
- En parallèle, il est souhaitable d'encourager la **substitution des produits pétro-sourcés** à faible durée de vie par des produits en bois ou issus du bois (emballage bois et papier par exemple).

### ► **Adapter et réorganiser la gestion forestière pour mieux valoriser les bois de crise**

Des innovations sont nécessaires pour anticiper les dépérissements et orienter des bois de crise vers une valorisation matériau :

- **Une récolte plus pro-active et mobile doit être anticipée au travers de coupes préventives sur les bois déperissant et un prélèvement sur mortalité accru et plus réactif.** La priorisation de la récolte du bois déperissant et du bois mort lors des périodes de crise est cruciale car elle permet d'éviter une perte sèche de matière et de capital tout en limitant les effets de baisse du puits de carbone forestier.
- **Un maillage soutenu des actions de récolte en forêt**, de triage et de première transformation adapté aux territoires est indispensable pour la meilleure valorisation des récoltes subies
- La satisfaction de la demande en bois d'œuvre nécessite **un meilleur triage et fléchage du bois** prélevé et un spectre plus large de bois valorisable comme tel. Le scénario de convergence correspond à un fléchage additionnel de bois d'œuvre de 1,8 Mm<sup>3</sup>.



# Filière forêt-bois

Scénario de convergence du bouclage bois-biomasse à l'horizon 2050

## ► Agir sur les changements de comportements des producteurs et des consommateurs, notamment au travers du recyclage afin de limiter les tensions sur la récolte

- Il est nécessaire de se doter d'une **melleure capacité à capter, trier et valoriser le gisement de produits bois en fin de vie** en fonction de leur qualité.
- **L'écoconception des produits** pourrait permettre à la fois de diminuer la quantité de bois dans les produits (sans dégrader la qualité) et faciliter le réemploi et le recyclage en fin de vie.
- **L'intégration de matière recyclée doit être renforcée et bénéficier de davantage d'innovation**, notamment sur l'intégration, le tri et la valorisation des bois en fin de vie pour augmenter la disponibilité de cette ressource et limiter d'autant la pression sur la ressource forestière.

## ► Biomasse énergie : priorité à l'autoconsommation

L'étude se veut neutre vis-à-vis des nouveaux usages énergétiques, extérieurs à ses propres besoins. C'est pourquoi le choix a été fait dans l'étude de ne pas tenir compte par exemple de l'usage éventuel de la biomasse forestière pour les carburants liquides, lesquels viendraient rajouter une pression trop forte à un bouclage biomasse déjà très sensible.

- En cohérence avec l'objectif de développer résolument le puits carbone dans les produits bois, avec l'augmentation des volumes de bois transformés dans les produits à durées de stockage les plus longues, la compétitivité de la filière de transformation de ces produits doit être renforcée. Cette compétitivité porte à la fois sur le taux de valorisation des bois transformés et sur l'autonomie énergétique des unités de transformation. **L'utilisation des produits connexes en bois-énergie doit donc être fléchée en priorité vers l'autoconsommation de la filière** pour soutenir la compétitivité des entreprises du secteur.
- Cette condition nécessaire conduit à un doublement du volume consommé dans la filière (+7 Mm<sup>3</sup>) à horizon 2050 par rapport à 2019.

La baisse du puits de carbone forestier rend impérative une réaction éclairée et proactive.

*Un défi de transition s'annonce donc pour les sylviculteurs et l'industrie qui devront en même temps s'adapter à des ressources imprévues, diversifiées et changeantes<sup>1</sup>.*

La mortalité des arbres est exacerbée par le changement climatique. Préserver l'intégrité fonctionnelle de nos forêts devient une nécessité pour maintenir leur rôle en tant que puits de carbone mais également leur contribution à la biodiversité et à la santé globale des écosystèmes. Face à l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicule, il est manifeste que les forêts vont changer et que les stocks de carbone forestiers devraient diminuer d'ici la fin du siècle. Avec la mortalité des arbres qui accompagne la transition vers de nouvelles forêts adaptées aux climats futurs, le bois disponible pour la récolte augmente et continuera d'augmenter sur le moyen terme. Issus de forêts sous la pression du changement climatique, ni les volumes, ni les essences récoltées ne peuvent être totalement contrôlés. Un défi de transition s'annonce donc pour les sylviculteurs et l'industrie qui devront en même temps s'adapter à des ressources imprévues, diversifiées et changeantes<sup>1</sup>. **Notre filière doit pouvoir compter sur la société, les pouvoirs publics et ses partenaires industriels et investisseurs pour l'accompagner dans cette grande mutation.**

<sup>1</sup>Cf. Tribune de Meriem Fournier, Présidente du centre Inrae Grand-Est à Nancy et de l'association Des hommes et des arbres : « Forêts françaises, limiter l'usage du bois est une fausse bonne idée », Le Point, 1<sup>er</sup> janvier 2024



Quel scénario carbone pour la filière forêt-bois ?



**PROGRAMME**  
Budget total : 624k€  
Financement FBF : 50 %



**EN SAVOIR PLUS**

franceboisforet.fr

# Bâtiment : la filière mise sur la prescription du bois français



Doc. : architecture : VenhoevenCS & Ateliers 2/3/4/image : Paris2024

Profitant de la vitrine ouverte sur la construction bois par les chantiers des Jeux de Paris, France Bois Forêt multiplie, avec ses partenaires, les actions en faveur de la prescription du bois français dans la construction et les aménagements.

◀ Piscine du centre aquatique des Jeux de Paris mise en eau sous sa charpente monumentale.

Le 26 juillet prochain, la France pourra se réjouir d'accueillir les Jeux de la 33<sup>e</sup> olympiade. Avant même le démarrage des compétitions, ces seconds Jeux de Paris auront beaucoup fait pour la promotion de la construction bois. De nombreux bâtiments et ouvrages construits ou rénovés à l'attention des équipes, des techniciens et des journalistes doivent beaucoup au bois, et notamment au bois français. Siège des compétitions de judo, de lutte ou de rugby-fauteuil, le Grand Palais Éphémère est doté d'une charpente en bois lamellé-collé qui stocke près de 2000 t

de CO<sub>2</sub>. Seul équipement de compétition construit spécifiquement pour les besoins des Jeux, le Centre aquatique de Saint-Denis (CAO) dispose d'une ossature bois et d'une charpente en bois concave permettant, par sa forme, de réduire le volume à chauffer... et de soutenir une centrale photovoltaïque assurant 20 % des besoins en électricité du site.

## Un quartier de 15 000 habitants

À proximité, les bâtiments du Village des athlètes, qui abritera 15 000 personnes, affichent des performances environ-

## PROGRAMME

Réf. FBF : 23PT1811

Budget total : 380k€

Financement FBF : 79 %





Photo : Solideo - Dronepresse

▲ Village des athlètes à Saint-Ouen (93), le bâtiment des *Gradins* en cours de construction. Ses panneaux de façade sont en bois labellisé Bois de France. Après avoir accueilli 408 athlètes et leur staff durant les Jeux de Paris, le bâtiment sera aménagé en plateaux de bureaux.



Photo : Plan Rapproché

▲ Le Village des athlètes à Saint-Ouen (93) est un véritable démonstrateur de la massification du bois dans la construction, et près de la moitié du volume de bois qui y est mis en œuvre est d'origine française.

nementales exceptionnelles. Grâce à l'emploi de matériaux biosourcés, la construction de ce nouveau quartier a émis un tiers de gaz carbonique de moins qu'une opération d'urbanisme de taille comparable, selon Jérôme Martinez, responsable du label Bois de France. La filière forêt-bois française a dépassé l'objectif qui lui avait été assigné ! La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) avait exigé qu'un tiers du bois utilisé pour la construction des bâtiments et des ouvrages olympiques soit issu des forêts françaises et transformé en France. « *Finalement, nous sommes plutôt*





Photos : Plan Reapproché

à 45% de bois tricolore », se réjouit Jérôme Martinez.

### Des chantiers répliquables

Cette performance ne doit pas rester inaperçue, estime-t-il. De fait, l'équipe du label entend bien faire de ce chantier d'exception un tremplin pour les actions de promotion du bois français. Ils ne sont pas les seuls. « Cette opération est intéressante à plus d'un titre. Elle montre, d'une part, que le recours au bois peut être systématique sans que cela soit exceptionnel. De tels chantiers peuvent être répliqués partout en France ! Ce démonstrateur a aussi mon-

tré que l'on pouvait utiliser à grande échelle beaucoup de bois français sans rencontrer de problème d'approvisionnement », poursuit Jérôme Martinez.

### Deux mondes qui s'ignoraient

Partagé par l'interprofession, ce message est désormais délivré dans les salons professionnels. À commencer par le Simi, le Salon de l'immobilier d'entreprise, qui s'est tenu du 12 au 14 décembre derniers à Paris. « C'est un rendez-vous étonnant : beaucoup des stands y sont en bois, mais on n'y présente pratiquement aucune construction en bois. Et pour cause, la plupart des prescripteurs que nous

>>>

▲ Pose d'une des 91 catènes qui forment la spectaculaire charpente en bois concave du centre aquatique des Jeux de Paris à Saint-Denis (93).

▲▲ Prélevés dans la forêt du Morvan, 330 m<sup>3</sup> de Douglas certifiés Bois de France forment le tablier en lamellé-collé de la passerelle reliant sur 100 m le centre aquatique et le stade de France (Saint-Denis, 93).



Photo : Georges-Henri Florentin

▲ Scierie jurassienne ayant livré des bois pour les ouvrages des Jeux de Paris, et parc à sciages.

### « FAIRE DES JEUX DE PARIS UN DÉMONSTRATEUR DES CAPACITÉS ET ATOUTS DE LA FILIÈRE. » GEORGES-HENRI FLORENTIN, PRÉSIDENT DE FRANCE BOIS 2024

**La France ayant gagné l'organisation des Jeux de Paris 2024, l'objectif fut d'en faire les premiers Jeux bas carbone.** Convaincus que seul l'usage massif du bois dans la construction permettra d'atteindre les objectifs souhaités, les responsables de la filière forêt-bois se mobilisent et créent, dès l'été 2018, France Bois 2024 investi d'une mission d'intérêt général au service des professionnels de la filière forêt-bois.

« Nous avons souhaité faire des chantiers des Jeux un démonstrateur de la pertinence du recours au bois pour une grande variété de bâtiments et montrer ainsi aux donneurs d'ordre et au grand public que l'écosystème construction bois a la capacité de réaliser aussi bien des logements, des bureaux, des halles industrielles, sportives ou d'exposition, que des passerelles ou des ponts », déclare Georges-Henri Florentin, président de France Bois 2024. Le résultat est la fourniture « de bâtiments et d'équipements bois exemplaires, utilisant près de 50 % de bois français issus de forêts gérées durablement ». L'introduction d'infrastructures bois, avec un large éventail de solutions sur la quasi-totalité des sites qui comptent des infrastructures temporaires, est inédite dans l'histoire des Jeux. Orchestrer cette mobilisation générale des professionnels, accompagner les décideurs, réaliser des documents techniques, assurer des formations, promouvoir les résultats et assurer l'héritage de cette aventure constituent les grands axes du travail de France Bois 2024. Prochain rendez-vous olympique de la filière forêt-bois française : les Jeux d'hiver 2030 s'ils se déroulent dans les Alpes... Sans parler de l'usage du bois dans d'autres ouvrages futurs grâce à son intégration dans ceux des Jeux de Paris !





>>> *avons rencontrés veulent bâtir en bois français, mais ne savent pas comment faire. L'exemple des Jeux de Paris est, à cet égard, particulièrement éclairant.* »

Cette méconnaissance n'a rien de surprenante. Les écosystèmes de la construction traditionnelle et du bois se sont longtemps ignorés. Un exemple parmi d'autres. Cassiano Tinoco Martins est le premier Chef bâtisseur de Bouygues Construction à avoir participé à la construction d'une tour en bois dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Choisi pour participer à la construction d'un îlot du Village des athlètes, il a dû gérer son travail et les nombreuses visites de ses collègues venus se former en accéléré à la construction bois<sup>1</sup>.

### Mise en relation

Pour mettre à bas ce mur d'ignorance, l'équipe du label Bois de France met la dernière main à une plateforme

▲▼ Le siège de l'Office national des forêts (ONF) à Maisons-Alfort (94), l'une des emblématiques vitrines du savoir-faire de la filière forêt-bois française. Charpentes, ossatures et planchers proviennent des forêts gérées par l'Office national des forêts (Grand-Est, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire).



<sup>1</sup>Lire l'interview p. 59 de l'ouvrage 2024, *Le bois sur le podium pour décarboner la construction*.





Photos : Bois de France

▲ ▼ Microcrèche à Claveisolles (69).

### SAVOIR CHOISIR LES PRESTATAIRES

Dans leur guide consacré à l'inscription des produits labellisés Bois de France dans la commande publique, le label Bois de France propose des critères de sélection des candidats, complémentaires des « requêtes bas carbone ». Pour la sélection du maître d'œuvre, rien n'interdit de lui faire préciser son expérience acquise dans la construction bois, dans la comparaison des différentes solutions de construction ou dans la réalisation de fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES). La sélection des entreprises de travaux peut être facilitée par sa capacité à fournir une FDES (collective ou individuelle) pour les produits bois devant être fournis. À défaut, les salariés de ces entreprises devraient avoir suivi des formations relatives à l'impact environnemental des produits et systèmes fabriqués ou mis en œuvre par l'entreprise.

[bois-de-france.org/guide-marches-publics](https://bois-de-france.org/guide-marches-publics)

numérique de mise en relation : Résobois. Dans le courant du printemps, cet outil en ligne, financé par France Bois Forêt, permettra aux porteurs de projets de construction de trouver des prestataires, situés à proximité de leur chantier, susceptibles de leur fournir le bois ou les produits transformés. « *Après avoir renseigné la hauteur, la surface, le mode constructif choisi et le lieu, les entreprises répondant à ce mini-cahier des charges seront listées et pourront être contactées en un clic !* », indique Jérôme Martinez. Un outil qui ne sera d'ailleurs pas réservé à la maîtrise d'œuvre. Rien n'empêchera, par exemple, un lamelliste, titulaire d'un marché, de trouver le scieur qui lui fournira le bois nécessaire à la fabrication du lamellé-collé dont il aura besoin. ◆

# Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine : les 7 lauréats de la 4<sup>e</sup> édition

Le comité exécutif de la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine, sous l'égide de la Fondation de France, a désigné, à l'issue de l'examen des 36 dossiers reçus, les sept lauréats 2023. Présentation.

Il y a cinq ans, le grand élan de mobilisation de la filière forêt-bois française pour reconstruire la cathédrale Notre-Dame de Paris avait conduit à une prise de conscience du rôle essentiel du bois dans la préservation du patrimoine et à la création de la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine. Hébergée par la Fondation de France, la fondation France

Bois Forêt pour notre Patrimoine a pour mission de soutenir des projets de restauration du patrimoine bâti français accessible au public, valorisant la ressource forestière issue de forêts gérées durablement. Pour la quatrième édition de son concours, la fondation a reçu 36 projets de restauration. Le jury et le public ont primé sept candidatures.

EN SAVOIR PLUS

• [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)



## La grande forge de Buffon (21)

Ouverte au public depuis 1980, la grande forge de Buffon a vu ses ouvrages hydrauliques reconstitués avant que l'ensemble finisse par se détériorer. En 2018, les roues ont été restituées. Il reste à refaire à l'identique le parc à bascules.

**Essence de bois utilisée :** chêne du Morvan.



## L'ancienne scie hydraulique de L'Argentière-la-Bessée (05)

Restauration et valorisation d'une ancienne scierie de 1867. Caractéristique de la mécanisation du sciage hydraulique, ce modèle de scie est original et présente un intérêt historique. Les éléments en bois seront constitués des pièces existantes et récupérables, de bois anciens lorsque c'est nécessaire et, de toute façon, en bois des Alpes pour les parties neuves lorsque la réutilisation s'avèrerait impossible.

**Essence de bois utilisée :** principalement du mélèze.



## La goélette Miguel Caldentey (66)

Construit en 1913 et classé monument historique, ce navire en bois est en cours de restauration depuis 2008. Avec ses partenaires, le Sivu<sup>1</sup> porte le projet de sauvegarde et de valorisation de ce navire centenaire au cœur d'une dynamique sociale, patrimoniale, pédagogique, économique et écologique.

**Essences de bois utilisées :** pin sylvestre et pin Douglas des Alpes et de la Cerdagne (gréement).

<sup>1</sup>Syndicat intercommunal à vocation unique.

## Le prieuré de Mont-Saint-Michel (50)

En 2023, la Fondation du mont Saint-Michel lance la restauration du dernier chantier patrimonial de cet ensemble médiéval unique inscrit au titre des monuments historiques : le logis de l'Abbé, bâtiment du 13<sup>e</sup> siècle. L'intervention porte sur la restitution de planchers traditionnels sur les deux niveaux du logis ; la création de lucarnes pour l'éclairage des combles ; la création d'un escalier extérieur pour accéder aux salles hautes ; la restitution d'un pilier en bois avec pour modèle le pilier en granit existant.

**Essences de bois utilisées** : chêne et châtaignier d'Ille-et-Vilaine.



## Le moulin de la citadelle de Besançon (25)

Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, la citadelle de Besançon a été conçue au 17<sup>e</sup> siècle. Tous les éléments nécessaires à la vie quotidienne dans la place forte étaient prévus, son moulin à traction animale en témoigne. Ce patrimoine du début du 18<sup>e</sup> siècle fait l'objet d'un projet de restauration et de mise en valeur touristique.

**Essences de bois utilisées** : charme (alluchons), chêne (majeure partie des éléments), sapin (plancher suspendu) de Franche-Comté et d'autres régions de France.



## L'école municipale de musique de Cadaujac (33)

Située près du château de Saige (18<sup>e</sup> siècle) dont les façades et la toiture sont inscrites au titre des monuments historiques, cette longue est une passerelle visuelle entre le parc du château et la ville.

**Essences de bois utilisées** : chêne rouvre et pédonculé du centre de la France et résineux des Vosges et du jura (charpente) ; chêne, résineux et bois exotiques (menuiseries).



## Le château médiéval de Jaulny (54) PLÉBISCITÉ PAR LES INTERNAUTES

Le projet de reconstruction des charpentes du château médiéval de Jaulny porte sur la consolidation et la restauration des façades extérieures de l'ancien donjon (hors ouvertures), les charpentes et couvertures, les planchers intérieurs...

**Essence de bois utilisée** : chêne français.



## DÉJÀ 28 PROJETS DE RESTAURATION AVEC DU BOIS...

... répartis dans toute la France ont pu être soutenus et accompagnés grâce au concours de la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine.

## 5<sup>E</sup> ÉDITION

La fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine lance son appel à projets pour aider les chantiers de restauration. Vous pouvez déposer vos dossiers jusqu'au 31 octobre 2024 minuit. Les lauréats seront annoncés au plus tard avant la fin décembre 2024.

**10000 € par lauréat + un film promotionnel pour valoriser ce patrimoine**



# La filière forêt-bois se mobilise au SIA 2024



Photo : Valéry Laramée de Tannenbergl

Ouvert à tous, le stand de la filière forêt-bois a multiplié animations, prises de parole et échanges avec le public. Aux côtés et en synergie avec l'Office national des forêts, pour le plus grand plaisir des petits et des grands, des familles et des professionnels.

◀ Le stand filière au SIA 2024 : faire connaître les enjeux liés à la forêt, à sa gestion durable et aux multiples usages du bois pour faire face au changement climatique.

Carton plein pour l'édition 2024 du Salon international de l'agriculture. Entre le 24 février et le 4 mars, les pavillons du parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris, ont accueilli plus de 603 000 visiteurs et 83 visites officielles.

## Solutions concrètes

Ces neuf jours ont été mis à propos par l'interprofession et ses membres. Piloté par Fransylva (Fédération des syndicats de forestiers privés de France), le stand filière « Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable » avait pour objectif de faire connaître les rôles de solution de la forêt et du bois pour faire face au changement climatique, et

de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la forêt, à sa gestion durable et aux multiples usages du bois. Objectif atteint auprès de tous les publics ayant visité le stand tout de bois vêtu.

À destination du grand public, les professionnels ont multiplié les animations sur des thèmes variés : l'évolution des essences dans un contexte de réchauffement climatique, les points de rencontre des secours en forêt, les usages du bois. Les plus jeunes n'ont pas été oubliés : des quiz, rédigés avec l'aide des organisations professionnelles qui communiquent auprès des enfants (Office national des forêts, Centre national de la propriété forestière,

## PROGRAMME

Budget total : 185k€

Financement FBF : 90 %



Photo : Sabrina Adam

▲ Un espace central entre les stands ONF et filière pour des quiz communs.

Fédération nationale des communes forestières, Fransylva et France Bois Forêt) leur ont permis de découvrir la forêt en s'amusant.

**Pari gagné**

La filière, qui souhaitait renforcer à la fois l'accueil du public et des politiques, a réorganisé l'aménagement et les animations du stand. Ainsi, 3 850 enfants ont été accueillis et sensibilisés aux enjeux de la forêt et du bois, tandis que 4 400 adultes participaient à au moins une animation proposée.

De nombreuses prises de parole ont rythmé les neuf jours de salon, non seulement sur

le stand, mais aussi sur les stands voisins. Ainsi, la filière, accompagnée du cabinet Carbone 4, a présenté son scénario carbone à l'horizon 2050 sur le stand de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Le mercredi, la filière forêt-bois a également présenté la démarche d'utilité sociétale de la filière forêt bois. ◆



Retrouvez le programme complet sur le site de France Bois Forêt



# Réseaux sociaux : quelles orientations pour 2024 ?

En 2024, dans le cadre de sa stratégie de communication et en appui des actions initiées en 2023 avec les membres de France Bois Forêt et des témoignages des différentes interprofessions agricoles déjà bien engagées sur le digital, France Bois Forêt enrichit sa communication sur les réseaux sociaux pour mieux s'adresser aux jeunes générations\*.

France Bois Forêt est présent sur 5 plateformes : Instagram, Facebook, LinkedIn, X et YouTube pour la partie vidéos. Avec plus de 2000 publications en 2023, les communautés augmentent et atteignent désormais 16000 *followers* sur Facebook, 2600 sur Instagram, 9200 abonnés sur LinkedIn et 4800 sur X. Sur la plateforme YouTube, 966 vidéos sont en ligne et ont cumulé plus d'1,5 million de vues.

Pour sensibiliser les jeunes aux problématiques liées à la forêt, à la gestion forestière et aux usages du bois pour qu'ils deviennent une génération concernée, France Bois Forêt adapte les contenus publiés sur les réseaux sociaux grand public (Facebook, Instagram et YouTube) en utilisant leurs propres codes : tonalité, contenu et fréquence de publication.

Ces jeunes sont très concernés par les enjeux environnementaux et sociétaux et sont ultra-connectés : 98% des 18-35 ans regardent de la vidéo tous les jours (*source : Snap Inc 2023*), et 76% s'informent de l'actualité sur les réseaux sociaux. La filière forêt-bois a besoin d'émerger pour faire face aux nombreuses idées reçues et construire en 2024 une plateforme d'échange adaptée et s'orienter vers son objectif de média positif.

Photo : Olivier Martineau/CNPF



## RÉINVENTER

« ES-TU D'ACCORD OU PAS AVEC LES PHRASES SUIVANTES ? »

Sous-total d'accords

**76%**

« Les générations plus âgées

**ne comprennent pas bien les attentes** de ma génération. »

**74%**

« Je pense que **les valeurs de ma génération devraient se diffuser davantage** dans la société. »

**73%**

« Les générations précédentes **ont à apprendre de ma génération.** »

**90%**

« On ne pourra pas avancer sans **un vrai dialogue entre les générations.** »

Vague 167,535 répondants, septembre 2023, 20 minutes, OpinionWay.

**Les jeunes de 15 à 25 ans  
et la crise environnementale**

**Les jeunes de 18 à 30 ans  
et l'engagement**

**Moi, jeune :  
le selfie de la jeune génération**

**Moi, jeune :  
les jeunes et la réussite**

\* D'un point de vue démographique, la Gen Y est une génération qui a désormais entre 27 et 43 ans. Elle a vécu en partie sans Internet. Mais la génération suivante, la Gen Z (1997- 2010), a toujours connu Internet. Elle regroupe des enfants du numérique qui passent entre 3 et 6h par jour sur leur téléphone. Ultra-connectés, ces jeunes vont chercher l'information par des canaux différents de ceux de leurs aînés. Ainsi et à titre d'exemple, la plateforme Tik-Tok prend de plus en plus d'ampleur, au point de devenir un moteur de recherche de plus en plus plébiscité.





France Bois Forêt - Service gestion CVO  
 CS 90006 - 59718 Lille Cedex 9  
 Tél. : 03 66 88 39 63  
**franceboisforet.fr**

Jean Loeper,  
 Responsable collecte CVO & recouvrements

Le texte complet de l'Accord interprofessionnel 2023-2025, ainsi que son arrêté d'extension du 22 décembre 2022 sont disponibles et téléchargeables sur le site [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr), rubrique CVO.

### INFORMATION : CONTRIBUTION INTERPROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE (CVO) 2024

La CVO est régie par les dispositions figurant notamment aux articles L.632-1 à L.632-6, D.632-7 et D.632-8 du Code rural et de la pêche maritime.

En vertu de l'Accord interprofessionnel relatif au financement des actions de FRANCE BOIS FORÊT pour la période 2023-2025, étendu par arrêté interministériel publié au *Journal officiel* le 22 décembre 2022, la date d'exigibilité des CVO 2024 est arrêtée au 30.04.2024.

\*\*\*

#### Lettre du président Jean-Michel Servant aux opérateurs de la filière Forêt-Bois

Madame, Monsieur,  
 Chers collègues de la filière Forêt-Bois,

En 2024, grâce à la Cotisation Interprofessionnelle Obligatoire – dite CVO – et aux organisations professionnelles qui vous représentent, nous poursuivons nos actions pour préparer l'avenir de nos forêts et de notre filière et défendre les intérêts de notre secteur d'activité. Cela passera notamment par :

- L'accompagnement et l'adaptation des forêts aux changements climatique et sanitaire
- La mobilisation de notre ressource forestière
- Le suivi de l'activité économique et réglementaire sur les marchés des produits bois
- La prescription de l'utilisation du bois français dans la construction, la rénovation, l'aménagement intérieur et extérieur, l'énergie...
- La mobilisation de la recherche pour développer les usages des produits bois
- Le renforcement du lien entre la forêt, les métiers du bois et la société

L'année 2023 aura été particulièrement riche pour notre filière : signature d'un nouveau contrat stratégique de filière (CSF) ; lancement d'une étude visant à modéliser les flux dans la filière (bois et carbone) et quantifier la ressource forestière et la demande aux horizons 2030 et 2050 dans le cadre de la Stratégie française pour l'énergie et le climat ; lancement d'un programme sur l'utilité sociétale de notre « grande filière ». L'ensemble de ces chantiers nous ont mobilisés et ils se poursuivront en 2024.

Par ailleurs, le 24 novembre 2023, le président de la République a lancé l'opération « Un jeune, un arbre » par laquelle chaque collégien plantera un arbre dans le cadre du renouvellement forestier. France Bois Forêt soutient avec enthousiasme cette initiative et prépare avec ses membres les premiers chantiers pouvant accueillir des classes dès le printemps prochain.

C'est par la sylviculture que nous produisons le bois utile aux hommes. La forêt est le principal refuge de biodiversité terrestre ; nous l'entretiens et la régénérons. C'est grâce à la pompe à carbone de la forêt et aux usages décarbonant du bois que nous contribuons à lutter contre le changement climatique. Notre utilité sociale et collective s'articule autour de ces trois dimensions, et c'est sur le temps long que les effets de nos actions se révéleront.

Nos équipes se tiennent à votre disposition au 03 66 88 39 63 de 9h à 18h pour vous accompagner dans votre déclaration, sans oublier notre site [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr), pour répondre à vos questions et vous exposer toutes nos actions.

Grâce au bois issu de nos forêts, grâce aux hommes et aux femmes passionnés que vous êtes, engagés au quotidien, nous construisons l'avenir. Merci à tous.

Jean-Michel Servant  
 Président

# DES SERVICES POUR DÉCLARER VOTRE CVO

DATE  
LIMITE  
30/04  
2024

Selon l'arrêté interministériel du 22.12.2022, publié au Journal Officiel le 28.12.2022, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'Accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à leur déclaration.



Déclarez et payez en ligne

À la suite de votre déclaration

Réglez par prélèvement SEPA

+ En 6 fois sans frais  
pour les CVO  $\geq$  500 €

🔒 Paiement sécurisé

Huit pages d'informations pour vous aider à remplir votre déclaration annuelle et connaître les taux de CVO afférents à vos différentes activités.



Internet



franceboisforet.fr



Tout savoir sur les informations juridiques relatives à la CVO, le calendrier, les modalités de paiement, dans la rubrique CVO et sur la foire aux questions (FAQ).

Les formulaires  
Tous les documents déclaratifs accessibles et téléchargeables.

03 66 88 39 63

(coût d'un appel local)

Téléphone



Un renseignement ?

Une ou un téléopérateur à Lille vous répondra du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.



Vous avez perdu ou n'avez pas de n° de contributeur FBF ?

Appelez-nous et un n° de contributeur FBF vous sera alors adressé par courriel.

S'informer



Conseils personnalisés



Pour mieux répondre à vos demandes particulières, nous vous proposons un service de conseils spécialisés pour l'établissement de votre déclaration de CVO 2024, pendant toute la période de déclaration, du 01.03.2024 au 30.04.2024

Sur rendez-vous, par téléphone ou courriel  
Pour prendre rendez-vous contactez le 03 66 88 39 63 et posez votre question !

gestioncvo@franceboisforet.fr



Attestation de paiement

Lors de votre déclaration, indiquez votre adresse électronique très lisiblement pour recevoir votre attestation.





FONDATION  
FRANCE BOIS FORÊT  
POUR NOTRE  
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

# Appel à projets

# 5<sup>e</sup> Edition 2024

La fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine soutient les projets de restauration du patrimoine bâti français accessible au public. **Et peut-être le vôtre en 2024 ?**



## Comment participer ?

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
**[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)**



Les dossiers de motivation  
sont à déposer au plus tard  
avant le **31 octobre 2024**  
*(voir le règlement intérieur)*



France Bois Forêt  
Interprofession nationale de la filière forêt-bois  
CAP 120 - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris  
**[franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)**



Sous l'égide de  
**Fondation  
de  
France**